

Émulsions cationiques à rupture rapide

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Émulsions cationiques à rupture rapide
Autres moyens d'identification	CRS-1 (H) (P); CRS -2 (S) (P); RS-1K; RS-2K; CHP-2R (P)f; PVE-1; Supercol S, H
Usage recommandé	Liant d'accrochage, Traitement de surface.
Restrictions d'utilisation	Aucune connue.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Les Industries McAsphalt Ltée, 8800 Sheppard Avenue East, Toronto, Ontario, M1B 5R4, 416-281-8181
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, (613) 996 - 6666, 24 hours Les Industries McAsphalt Ltée, 416-281-8181, 8 Am to 5 Pm lundi au vendredi

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

Classification

Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 3; Irritation oculaire - catégorie 2B;
Cancérogénicité - catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Attention

Provoque une irritation de la peau et des yeux.

Nocif en cas d'ingestion, en cas de contact cutané ou par inhalation.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/Obtenir des soins médicaux

Autres dangers

Contact avec les yeux, la peau :

À l'état chaud, le produit inflige des brûlures thermiques.

Inhalation :

L'émulsion de bitume chaude peut libérer des émanations ou des vapeurs irritantes comme la fumée, du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des hydrocarbures. Une exposition aux émanations ou aux vapeurs peut provoquer une irritation du nez et de la gorge, ainsi que des symptômes comme des maux de tête, des étourdissements, une perte de coordination, un état de somnolence ou des nausées. Chauffé au-delà de sa température d'ébullition, ce produit peut dégager du sulfure d'hydrogène toxique (H₂S).

Ingestion :

À l'état chaud, le produit inflige des brûlures. Une ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements ou des diarrhées.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Asphalte (Bitume) fumée	8052-42-4	55-75		
Eau	7732-18-5	25-45		
Naphta lourd hydrotraité (pétrole)	64742-48-9	0-0.2		
Styrène-butadiène copolymères	9003-55-8	0-3		
MAZOUT NO. 2	68476-30-2	0-3		
Émulsifiant	Secret de fabrication	0.1-0.5		

Notes

La composition varie selon la source de pétrole brut et les caractéristiques du produit final. Il peut contenir des composés de sulfure, d'azote et d'oxygène, ainsi que des traces de métaux lourds.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs ou de fumées, transporter la personne à l'air frais et rétablir la respiration s'il y a lieu. Obtenir des soins médicaux en cas de malaise, ou si la toux ou autres symptômes ne se résorbent pas.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau fraîche et un savon de pH neutre ou un détergent doux pour la peau. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants forts pour retirer le produit de la peau. Une huile douce pour la peau peut enlever une quantité plus importante de bitume. Obtenir une assistance médicale pour les éruptions cutanées, l'irritation et la dermatite.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec le produit, rincer avec beaucoup d'eau fraîche pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale pour les brûlures, ne pas essayer d'enlever le produit des yeux.

Ingestion

En cas d'ingestion, si la personne est consciente, lui nettoyer et rincer abondamment la bouche. Il ne faut en aucun cas faire vomir. En cas d'ingestion de bitume chaud traiter comme une brûlure thermique grave. Obtenir immédiatement une assistance médicale ou contacter un centre antipoison.

Commentaires sur les premiers soins

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Brûlure à l'émulsion chaude ou au bitume chaud : Refroidir immédiatement et rapidement avec beaucoup d'eau la région atteinte. Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'adhère pas à la peau. Ne jamais tenter d'enlever le produit adhérent à la peau et transporter d'urgence en milieu hospitalier. Si le bitume entoure un membre, il peut être coupé dans le sens de la longueur pour éviter qu'il agisse comme garrot.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Il faut traiter en fonction des symptômes. Il faut communiquer immédiatement avec le centre antipoison en cas d'ingestion ou d'inhalation d'une grande quantité du produit.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Identificateur du produit : Émulsions cationiques à rupture rapide - Ver. 1

FDS No. : 0162

Date de préparation : le 24 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 28 avril, 2023

Page 02 de 08

Gros incendie: Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse appropriée, eau pulvérisée ou brouillard.

Agents extincteurs inappropriés

Les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques du produit

L'inflammabilité du produit : Brûle en cas d'exposition prolongée à la flamme ou à des températures élevées. Si le produit est surchauffé, le sulfure d'hydrogène peut se dégager et s'accumuler dans l'espace supérieur du réservoir ou tout autre espace clos.

Les oxydes de carbone (CO, CO₂), la fumée et les vapeurs irritantes sont des produits de la combustion incomplète.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent pénétrer dans la zone en portant de l'équipement de protection spécialisé. (La tenue de feu ne fournira pas une protection adéquate.) Des vêtements de protection contre les produits chimiques (par ex., tenue de protection contre les projections de produits chimiques) et un APRA à pression positive pourraient être nécessaires. Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète. Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Prévoir une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

Précautions relatives à l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Note: voir section 1 pour information sur les contacts d'urgence.

Autres informations

Communiquer avec le fournisseur et les services d'incendie et d'urgence locaux afin d'obtenir de l'aide. Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter les équipements de protection appropriée (section 8). Manipuler avec précaution et utiliser des mesures de contrôle appropriées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser des précautions supplémentaires lors de la manipulation du produit chaud. La peau ne doit pas être en contact avec le produit chaud. S'assurer que l'environnement soit bien ventilé. Utiliser tous les appareils de contrôle et équipements de protection individuels (EPI) appropriés décrits dans la section 8.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, bien ventilé. Entreposer à l'écart de toute source d'ignition et de flamme vive. Si le produit est trop chauffé, la partie aqueuse peut entrer en ébullition et entraîner un débordement du produit. Ne pas mélanger deux types d'émulsions sans vérifier préalablement avec le fabricant. Ne jamais mélanger une émulsion anionique et émulsion cationique. L'émulsion de bitume peut laisser une couche de bitume sur les parois du réservoir, il faut alors considérer son comportement comme celui du bitume. Conserver le récipient hermétique dans un endroit sec. En laboratoire, des récipients en plastique ou en verre peuvent être utilisés. Il est recommandé d'utiliser les matériaux d'emballage en acier ou matières plastiques pour les autres utilisations.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Identificateur du produit : Émulsions cationiques à rupture rapide - Ver. 1

FDS No. : 0162

Date de préparation : le 24 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 28 avril, 2023

Page 03 de 08

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Asphalte (Bitume) fumée	0.5 mg/m3 (I) A4 IBE		Non établie			
Styrène-butadiène copolymères	3 mg/m3 (R)					
MAZOUT NO. 2	100 mg/m3					

Contrôles d'ingénierie appropriés

Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, veuillez intégrer des mesures de confinement aux processus, des ventilations aspirantes ou d'autres types de contrôles d'ingénierie afin de réduire l'exposition du personnel sous les limites recommandées.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection conformes à une norme approuvée lorsqu'une évaluation des risques indique que c'est nécessaire pour éviter l'exposition à des projections liquides, à des brouillards ou à des poussières.

Protection de la peau

Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, veuillez intégrer des mesures de confinement aux processus, des ventilations aspirantes ou d'autres types de contrôles d'ingénierie afin de réduire l'exposition du personnel sous les limites recommandées. L'utilisation du produit doit seulement se faire dans une zone avec une ventilation adéquate. Les ventilations aspirantes ou les contrôles d'ingénierie doivent maintenir la concentration des vapeurs et des gaz sous les limites d'exposition recommandées ainsi que sous les limites d'explosivité. Il est obligatoire de se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation de produits chimiques, avant de manger, de fumer ou d'utiliser les toilettes ainsi qu'à la fin de la période de travail. Les techniques appropriées doivent être utilisées lors du retrait des vêtements contaminés. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant d'être réutilisés. Il faut s'assurer que les stations de lavage des yeux et les douches de sécurité soient situées près des zones de travail.

Le port de gants imperméable et résistant aux produits chimiques est obligatoire, conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Les matériaux convenables sont les suivants : caoutchouc de nitrile. Leather or Aluminize Gloves.

Protection des voies respiratoires

Le port d'un respirateur ajusté qui purifie l'air ou à air comprimé, reconnu selon les normes en vigueur, est requis lorsque l'évaluation du risque indique que ceci est nécessaire. Le choix du type de respirateur doit être basé sur le niveau d'exposition connu ou anticipé, les risques du produit ainsi que les limites sécuritaires du respirateur. Recommandations : le filtre à cartouche pour vapeurs organiques ou le filtre à cartouche pour la poussière, les émanations ou la brume (série R ou P) peuvent être utilisés dans certaines situations lorsque les concentrations aériennes pourraient être supérieures à celles anticipées. La protection offerte par le respirateur qui purifie l'air est limitée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide huileuse noir - brun sombre. Dimension des particules: Pas disponible
Odeur	L'odeur typique de bitume ou l'odeur d'œufs pourris est un indice de la présence de H ₂ S. Toutefois, l'odeur est un signe qui n'est pas fiable puisque l'odorat peut être affecté par le produit. (Asphalte (Bitume) fumée)
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	3 (estimé)
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (congélation)

Identificateur du produit : Émulsions cationiques à rupture rapide - Ver. 1

FDS No. : 0162

Date de préparation : le 24 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 28 avril, 2023

Page 04 de 08

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	100 °C (212 °F) (estimé)
Point d'éclair	> 100 °C (212 °F) (en vase clos) (calculé)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.01
Solubilité	Insoluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Tension superficielle	Pas disponible
Conductivité électrique	Pas disponible
Tension de vapeur à 50 °C	Pas disponible
Concentration des vapeurs à saturation	Pas disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

Risque de réactions dangereuses

Le contact entre le bitume chauffé et l'eau peut causer une éruption violente. Peut produire du COx, NOx, SOx, POx, H2S, des hydrocarbures, de la fumée et des vapeurs irritantes lorsque chauffé jusqu'à décomposition.

Conditions à éviter

Sous des conditions d'utilisation et d'entreposage normales, aucune polymérisation dangereuse ne se produira. L'exposition à la chaleur.

Matériaux incompatibles

Réaction avec agent oxydant. Acides. Bases. Oxydants.
Non corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux

Peut produire du COx, NOx, SOx, POx, H2S, des hydrocarbures, de la fumée et des vapeurs irritantes lorsque chauffé jusqu'à décomposition.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Aucun effet connu ou de risque critique connu voir renseignements portant sur la toxicologie (section 11).

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Asphalte (Bitume) fumée	> 94.4 mg/m ³ (rat)	> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
MAZOUT NO. 2		~ 12000 mg/kg (rat)	

Identificateur du produit : Émulsions cationiques à rupture rapide - Ver. 1

FDS No. : 0162

Date de préparation : le 24 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 28 avril, 2023

Page 05 de 08

Émulsifiant	> 500 mg/kg (rat)
-------------	-------------------

Corrosion/Irritation cutanée

Irritant pour la peau. Les signes et les symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, de l'œdème et des démangeaisons. Le liquide chaud peut causer des brûlures thermiques sous contact direct. Les vapeurs du bitume peuvent accroître les risques de coup de soleil.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Irritant pour les yeux. Les signes et les symptômes peuvent inclure une rougeur, de l'œdème, de la douleur, des larmoiements ainsi qu'une vision embrouillée. Le liquide chaud peut causer des brûlures thermiques sous contact direct. Le sulfure d'hydrogène peut causer de l'irritation des yeux à une concentration de 1-20 ppm et une conjonctivite aiguë à des concentrations plus élevées. Au-dessus d'une concentration supérieure à 50 ppm de sulfure d'hydrogène, les signes et les symptômes, de l'irritation des yeux, peuvent inclure de la rougeur, de l'œdème sévère, des larmoiements, de la sensibilité à la lumière et un phénomène optique qui cause des halos autour des objets lumineux.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.
Oui, prudence dans des espaces confinés.

Absorption par la peau

Peut être nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.
Noircissement de la peau.

Ingestion

Nocif selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.
Irritation ou brûlures graves à la bouche, la gorge et l'estomac.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Nocif d'après des études sur les humains et les animaux.
effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Asphalte (Bitume) fumée	Groupe 2B	A4		
MAZOUT NO. 2	Groupe 3	A3	Non listée	
Émulsifiant	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée

Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a déterminé que l'exposition professionnelle au bitume oxydé et ses émissions lors des activités de recouvrement de toitures est probablement carcinogène pour les humains (Groupe A).

Le CIRC a conclu que l'exposition professionnelle au bitume durci et ses émissions lors des travaux avec le mastic bitumineux est possiblement carcinogène pour les humains (Groupe 2B). Le CIRC a conclu que l'exposition professionnelle au bitume direct et ses émissions lors des activités de pavage est possiblement carcinogène pour les humains (Groupe 2B).

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A3 = Cancérogène pour l'animal. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 2B = Peut-être cancérogènes pour l'humain. Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain. ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A4 = Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Identificateur du produit : Émulsions cationiques à rupture rapide - Ver. 1

FDS No. : 0162

Date de préparation : le 24 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 28 avril, 2023

Page 06 de 08

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ne pas laisser entrer dans les égouts, les zones de drainage et les cours d'eau. Déclarer les déversements et les rejets, conformément à la réglementation fédérale et provinciale.

Écotoxicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Persistance et dégradation

Pas disponible.

Potentiel de bioaccumulation

(Asphalte (Bitume) fumée) ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

Les études ne sont pas disponibles.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction. Recycler et réutiliser le produit, dans la mesure du possible. L'évaluation requise des risques liés au déchet et l'observation des lois applicables relatives aux déchets dangereux est sous la responsabilité de l'utilisateur. Éliminer ou recycler les récipients vides dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Les composantes de ce produit respectent les exigences en matière de déclaration du NSN sous CEPA, 1999. Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA. Les composants de ce produit sont en conformité avec les exigences de notification chimique du TSCA.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Identificateur du produit : Émulsions cationiques à rupture rapide - Ver. 1

FDS No. : 0162

Date de préparation : le 24 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 28 avril, 2023

Page 07 de 08

Cote de danger NFPA Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0

FDS préparée par IPC et Gestion de Risque

Numéro de téléphone 416-281-8181

Date de préparation le 24 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée le 28 avril, 2023

Indicateurs de révision 28 avril 2023 Supercol ajouté aux Identificateurs de produits

Signification des abréviations ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA® = AIHA® Guideline Foundation HSDB® = Hazardous Substances Data Bank CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer
NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Avis Pour le meilleur de nos connaissances, l'information est exacte ici. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Identificateur du produit : Émulsions cationiques à rupture rapide - Ver. 1

FDS No. : 0162

Date de préparation : le 24 janvier, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 28 avril, 2023

Page 08 de 08